

Conditions générales

Responsabilité

Passe-Muraille a la responsabilité des élèves durant les séances de cirque. Avant et après chaque séance, les professeurs sont déchargés de toute responsabilité et à l'issue des cours, la personne responsable de l'enfant (parent ou accompagnateur) s'engage à le prendre en charge.

Aptitude à la pratique des arts du cirque

L'état de santé de l'enfant ne doit présenter aucune contre-indication à la pratique des arts du cirque.

La fourniture d'un certificat médical attestant est exigée avant le début des cours pour l'inscription de votre enfant. **L'accès au premier cours sera refusé en cas de non-présentation de ce certificat.** Pour chaque participant, Passe-Muraille prend une licence à la Fédération Française des Écoles de Cirque, couvrant l'intégralité des risques liés à l'activité.

Séances d'essai

Vous devez inscrire préalablement votre enfant aux cours hebdomadaires pour qu'il y participe. Passe-Muraille propose 4 séances d'essai, à l'issue desquelles la totalité du règlement de l'année sera prise en compte, même si vous décidez d'arrêter les séances. Si vous souhaitez désinscrire votre enfant avant la fin les 4 séances, seules les séances effectuées vous seront facturées.

Règlement des cours

L'inscription de votre enfant est **ferme et définitive** à réception de la présente fiche d'inscription et du règlement de l'acompte. **Le règlement de l'inscription ne sera pas remboursé en cas de désistement, sauf en cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif et uniquement pour un arrêt complet des venues au cours.**

Les modalités de paiement de l'inscription sont les suivantes : règlement de **l'acompte de 100 €** par chèque à l'inscription + un chèque **de 5 € impérativement séparé** correspondant à l'adhésion 2011-2012 à l'association.

Le solde de l'inscription doit être versé au plus tard le 18 novembre 2011, par :

- > un chèque unique (avec possibilité de différer l'encaissement),
- > les chèques-vacances ANCV,
- > les coupons sports ANCV,
- > prélèvements automatiques.

Pour les inscriptions au trimestre (cours 3-5 ans), la réinscription pour le reste de l'année doit se faire au plus tard le 16 décembre, avec le règlement du solde.

À compter de la deuxième inscription de la même famille aux cours hebdomadaires, une réduction de 33€ est accordée.

Prélèvement automatique

Si vous souhaitez régler par prélèvements automatiques, merci de **cocher la case « Paiement par prélèvements automatiques » au recto de cette fiche**, pour que nous puissions vous faire parvenir une autorisation de prélèvement. L'adhésion à Passe-Muraille est à régler dès l'inscription.



**Fiche
d'inscription
Cours hebdomadaires 2011 - 2012**

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du présent feuillet rempli, accompagné du règlement (acompte + adhésion), au bureau de Passe-Muraille.

Pour les enfants déjà inscrits l'an dernier aux cours de cirque, **ce bulletin ne vaut pas une réservation de place sur un cours.** Vous devez nous le renvoyer dès que possible, accompagné de l'acompte et de l'adhésion pour valider l'inscription de votre enfant.

Nom et prénom

de l'enfant

Date & lieu de naissance

Cours choisi

Intitulé, jour & horaire

Sexe : Masculin Féminin

Nom et prénom du responsable légal _____

Adresse

Téléphone

(domicile / mobile)

Email (en majuscules)

> L'enfant était-il déjà inscrit aux cours hebdomadaires 2010 - 2011 ? OUI NON

> Y a-t-il une autre personne de la même famille inscrite aux cours hebdomadaires 2011 - 2012 ?
OUI NON

> Souhaitez-vous payer par prélèvements automatiques ? OUI NON

> Souhaitez-vous faire une inscription au trimestre (uniquement pour les cours 3-5 ans) ?
OUI NON

> *Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation aux cours de Passe-Muraille, indiquées aux dos du présent feuillet et y souscrire.*

Fait à, le Signature :

Espace réservé à l'administration

Merci d'indiquer ici toute remarque ou observation qu'il vous semble important de préciser pour l'inscription de votre enfant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

FICHE DE MATRISON SANITAIRE

(à remettre impérativement au bureau de l'école, accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des arts du cirque)

NOM DE L'ENFANT

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Je soussigné(e)

agissant en qualité de : père mère tuteur

• autorise les professeurs responsables des cours à prendre toutes les dispositions utiles en cas d'accident, de nécessité d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale à l'hôpital ou à la clinique à l'adresse suivante (si préférence, sinon hôpital Saint-Jacques) :
.....
.....

• signale que mon enfant est allergique à (traitements, allergies alimentaires) :
.....
.....
.....

• signale que mon enfant a déjà été victime de fractures (précisez lesquelles) :
.....
.....

• Observations éventuelles (problèmes particuliers, coordonnées du médecin traitant...) :
.....
.....

Fait à, le

Signature :

autorisation d'usage à l'image

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....

Mère, père, tuteur, de.....

reconnais expressément et sans aucune réserve à Passe-Muraille le droit d'utiliser l'image de mon enfant dans le cadre des activités de l'association.

Ces images resteront acquises à Passe-Muraille de manière définitive et sans aucun paiement individuel. Passe-Muraille en restera propriétaire et sera libre d'en disposer pour toute diffusion et utilisation ultérieure commerciale ou non (site internet de l'association, diffusion presse, supports de communication divers...).

ne reconnais pas à Passe-Muraille le droit d'utiliser l'image de mon enfant dans le cadre des activités de l'association.

Fait à, le

Signature (précédée de «Lu et approuvé») :